Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : GOLEO® PRIME
Code du produit : 150-01

Autres moyens d'identification
Identifiant Unique De Formulation (UFI): 1DH0-EAQ2-V40S-1Q90

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de donnes de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd,	LIFE SCIENTIFIC FRANCE
	Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web:	www.lifescientific.com	
Email:	info@lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
Voir http://www.centres-antipoison.net/ pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation	Catégorie 4	H332
Lésion/Irritation oculaire.	Catégorie 2	H319
Repr. Catégorie supplémentaire pour les effets sur ou via l'allaitement.	-	H362
Aquatique Chronique	Catégorie 2	H411

2.2. Éléments d´étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208	Contient : 2-ethylhexyl (2S) -2-hydroxypropanoate. Peut déclencher une réaction allergique.

Conseils de prudence :

P260	Ne pas respirer les aérosols.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu..

2.3. Autres dangers

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Spa1	Pour éviter le développement de résistances de la septoriose du blé et de l'helminthosporiose de l'orge au fluxapyroxad, il conviendra de limiter le nombre d'application du produit à une application maximum par cycle cultural sur blé, orge et triticale. Afin de gérer au mieux les risques de résistance aux substances du même mode d'action (SDHI), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la « Note Commune INRA, ANSES, ARVALIS - Institut du végétal pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies des céréales à paille ».

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS	EC	Numéro d'enregistrement REACH	Classification (RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008)	Concentration (% $^{w}/_{w}$)
1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluoromethyl)-1-methyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphenyl]-2-yl)-(Fluxapyroxad)	907204-31-3	-	-	Repr. Add. cat. lact.; H362 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 Facteur M - aigüe: 1 Facteur M - chronique: 1	6.01

ester de 2-éthylhexyle et de S-lactate	186817-80-1	606-097-1	01-2119516238-41	Skin Corr./Irrit. 2; H315 Eye Dam./Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317	< 30 %
alcool benzylique	100-51-6	202-859-9	01-2119492630-38	Acute Tox 4 (par voie orale) ; H302 Skin sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319	< 25 %
adipate de diméthyle	627-93-0	211-020-6	01-2119911093-50	-	< 20 %
Alkoxylat d'alcool gras	196823-11-7	677-779-4	-	Eye Irrit. 2 ; H319	< 20 %
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[tris(1-phénylléthyl)phényl]-.omega.-hydroxy-	99734-09-5	-	-	Aquatic Chronic 3 ; H412	< 15 %
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	68953-96-8	273-234-6	01-2119964467-24	Acute Tox. 4 (par voie cutanée) ; H312 Skin Corr./Irrit. 2 ; H315 Eye Dam./Irrit. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	< 10 %
diméthylsulfoxyde	67-68-5	200-664-3	01-2119431362-50	-	< 10 %
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et don't l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC (entre 330 et 554 oF)	64742-94-5	265-198-5	01-2119451097-39	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	< 10 %
Alcools, C11-14-iso-, C13-riches, éthoxylés	78330-21-9	-	-	Acute Tox. 4 (par voie orale) ; H302 Eye Dam./Irrit. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	< 3 %

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de toux et d'essoufflement léger ou malaise consulter un médecin montrant l'emballage, de l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, veuillez amener la victime à l'air frais et la mettre au repos. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

En cas d'ingestion :	NE PAS faire vomir à moins d'y être invité par un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau immédiatement. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver à fond avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Enlever les lentilles de contact si présents. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique connu.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d´extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie : monoxyde de carbone
dioxyde de carbone
fluorure d'hydrogène
oxydes d'azote
composés halogénés
oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et un endroit protégé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d´urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l´environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités : ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Pour de grandes quantités : Endiguer. Pomper le produit.
Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

6.4 Référence à d´autres Rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises. Travailler dans un lieu bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Pour la protection individuelle, voir Rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d´éventuelles incompatibilités

Stockage : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré. Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Protéger des températures inférieures à : -10 °C. Protéger des températures supérieures à :40 °C.

Emballage : Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Les limites d’exposition :

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail. Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

8.2. Contrôles de l´exposition

Protection respiratoire : Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte : Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques (p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

Protection de la peau : Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Protection des mains : Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé : index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0 ,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux : Suivez toutes les politiques spécifiques du site protection des yeux. Protection des yeux / du visage devraient être certifiés à la norme EN 166.

Mesures d'ordre technique : Retenue et / ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut pas être éliminé. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les contrôles d’aération locaux. Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques sous l'exposition concernée limité. Si nécessaire, demander des conseils d'hygiène du travail.

Mesures d’hygiène : Lors de l’utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses. Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	jaune, transparent
Odeur :	faiblement aromatique
Seuil olfactif :	Non déterminé
point de congélation (°C) :	Non déterminé
Température de cristallisation (°C) :	< -20 °C (d'après un produit similaire)
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	env. 200 °C (Données se rapportant au solvant) (composition similaire)
Inflammabilité :	non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé (Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé)
Température d'auto-inflammation :	297°C
Température de décomposition :	150 °C, 20 kJ/kg (DSC (OECD 113)) (température Onset) 250 °C, 40 kJ/kg (DSC (OECD 113)) (température Onset) Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU. (composition similaire)
Point d'éclair (°C) :	108
pH (10g/l à 20 °C) :	3-5
Viscosité (Dynamique) :	19.76 cPa.s (20°C)
Viscosité (Cinématique) :	19.09 cSt (mm^2/s) (20°C)
Tension de surface (20°C):	33.9 mN/m (non dilué) 30.3 mN/m (dilution 0.5 % v/v) 30.6 mN/m (dilution 2 % v/v)
Solubilité dans l'eau :	Dispersable
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Pression de vapeur :	env. 0,13 hPa (25 °C) (Données se rapportant au solvant) (composition similaire)
Densité :	1.035 g/cm^3
Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes:	non comburant
Explosifs :	Non explosif

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Résultats basés sur une composition similaire.

DL_{50} orale rat :	> 2000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)
DL_{50} cutanée rat :	> 5000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)
CL_{50} inhalation rat :	> 1,0 - < 5,32 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)
Irritation des yeux :	Irritation en cas de contact avec les yeux. lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)
Irritation de la peau :	Non-irritant pour la peau. lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)
Sensibilisation respiratoire ou Cutanée :	Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau. Données expérimentales/calculées: Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: non sensibilisant (Ligne directrice 429 de l'OCDE)
Mutagénicité sur les cellules Germinales :	Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Alcool benzylique : La substance a montré des effets mutagènes lors de différents types de tests sur des cultures cellulaires, ceux-ci ne pouvant toutefois être confirmés sur des cultures de cellules de mammifères.
Cancérogénicité :	Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Fluxapyroxad : Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme.
Toxicité pour la reproduction :	Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Fluxapyroxad : Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Peut être dangereux pour l'enfant via l'allaitement
Toxicité pour le développement :	Evaluation du caractère tératogène: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.
Danger par aspiration:	Pas de danger par aspiration attendu. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):
Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.
Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Fluxapyroxad :
Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

Alcool benzylique :
Lors d'administrations orales répétées la substance peut causer des lésions au système nerveux central.

2-ethylhexyl (2S)-2-hydroxypropanoate :
Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant.

Adipate de diméthyle
Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. La substance peut provoquer des modifications au niveau des organes suivants, après une exposition répétée à des quantités importantes : épithélium olfactif

Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium :
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:
Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Résultats basés sur une composition similaire.

Produit :

CL_{50} Cyprinus carpio (96 h):	5.02 mg/l (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)
CE_{50} Daphnie (48 h) :	19.8 mg/l (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)
CE_{50} Pseudokirchneriella subcapitata (72 h) :	42.4 mg/l (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)
CE_{10} Pseudokirchneriella subcapitata (72 h) :	3.03 mg/l (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Fluxapyroxad:
NOEC Pimephales promelas (33 j): 0,0359 mg/l (Essai n°210 de l'OCDE, Écoulement.)

12.2 Persistance et dégradabilité

Fluxapyroxad :
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fluxapyroxad :
Facteur de bioconcentration(FBC): 36 - 37 (28 j), Lepomis macrochirus (Méthode OCDE 305)
Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Fluxapyroxad :
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:
Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales

Emballage non nettoyé : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU

UN3082

14.2. Nom d´expédition des Nations unies

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUXAPYROXAD)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4. Groupe d´emballage

III

14.5. Dangers pour l´environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l´utilisateur

Aucune donnée n'est disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÈGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d´environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France) :
4511

3440 (applicable aux sites de production de ce produit en France)

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH
http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GOLEO® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 15/09/2026
Date de la version actuelle délivrance : 29/10/2026

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.